**ARRÊTÉ**

**De nomination stagiaire suite à promotion interne**

**de M. ou Mme [Nom Prénom]**

**Rédacteur territorial**

Le Maire *(ou le Président)* de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, (*Le cas échéant*)

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d’emplois des fonctionnaires territoriaux de la catégorie B,

Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Vu le décret n°2024-831 du 16 juillet 2024 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 8-1 du décret du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et précisant la durée minimale d'exercice des fonctions de secrétaire général de mairie, *(le cas échéant)*

Vu la délibération en date du [**date**] créant un emploi de secrétaire général de mairie sur le grade de rédacteur territorial,

OU

Vu le tableau des effectifs budgétaires,

Vu la déclaration de vacance d’emploi effectuée auprès du Centre de Gestion en date du [**date**],

Vu les services de non titulaire de droit public d’une durée de [Durée] accomplis par l’intéressé(e), du [**date**] au [**date**] en qualité de [**emploi**] (*Le cas échéant*),

OU

Vu les services de salarié de droit privé d’une durée de [Durée] accomplis par l’intéressé(e), du [**date**] au [**date**] en qualité de [**emploi**] (*Le cas échéant*),

Vu la durée des services militaires (*Le cas échéant*),

Vu la liste d’aptitude en date du [**date**] au grade de rédacteur territorial établie par [**nom de l’organisme ayant établi la liste d’aptitude**],

Considérant que l’intéressé(e) a satisfait aux conditions de recrutement,

**ARRÊTE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Article 1** **:** | M. ou Mme [**Nom, Prénom**] né(e) [**nom de jeune fille**] le [**date de naissance**] est nommé(e) rédacteur territorial stagiaire à temps complet à compter du [**date**], pour une durée de 6 mois,  OU  M. ou Mme [**Nom, Prénom**] né(e) [**nom de jeune fille**] le [**date de naissance**] est nommé(e) rédacteur territorial stagiaire à temps non-complet à raison de [**durée hebdomadaire**] à compter du [**date**], pour une durée de 6 mois, |
| **Article 2** **:** | Pendant la période de stage, M. ou Mme [**Nom, Prénom**] est classé au [échelon] échelon, Indice Brut [**IB**], Indice Majoré [**IM**], avec une ancienneté de [**ancienneté dans l’échelon**],  (*le cas échéant*) l’intéressé(e) conservera à titre personnel une rémunération sur la base de l’Indice Brut [**IB**], Indice Majoré [**IM**], (*pour tenir compte de l’indice acquis précédemment*), |
| **Article 3** **:** | M. ou Mme [**Nom, Prénom**] est soumis(e) au régime spécial de Sécurité Sociale des fonctionnaires et est affilié(e) à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités territoriales, |
| **Article 4** **:** | Avant le terme normal, il peut être mis fin au stage de M. ou Mme [**Nom, Prénom**] :   * en cas d’insuffisance professionnelle, après avis de la Commission Administrative Paritaire, dès lors que la moitié du stage sera accomplie, * en cas de faute disciplinaire, après avis du Conseil de Discipline   Dans les deux cas, la fin de stage a lieu sans préavis ni indemnité de licenciement et après communication du dossier à l’agent. |
| **Article 5** **:** | Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :  - Transmis au Représentant de l'État,  - Notifié à l'intéressé(e).  Ampliation adressée au :  - Président du Centre de gestion,  - Comptable de la collectivité. |

Fait à [**commune**], le [**date**]

Le Maire *(ou le Président),*

Le Maire (ou le Président),

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
* informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [**date**] Signature de l’agent :